

déboursés: achats de matériaux, main-d'œuvre, transport et frais d'emprunts. Mais où l'entrepreneur trouverait-il des fonds pour acquitter ses factures au jour le jour, s'il n'a pas en main le capital nécessaire? Il le ferait en s'adressant aux maisons financières, aux banques, par exemple.

Sous un régime créditiste, les banques continueraient d'exister, de consentir des prêts et des avances de crédit. Elles pourraient prêter, grâce aux fonds constitués par les épargnes des citoyens, ou encore obtenir sans intérêt des avances de crédit de la Banque centrale, avec la seule obligation de rapporter dans sa totalité le crédit emprunté au cours d'une période donnée.

Mais les banques, étant des organismes au service du public, auront des frais à acquitter, des salaires à verser et devront réaliser des profits, si elles veulent poursuivre leurs opérations. Elles pourront donc imposer des charges aux emprunteurs qu'on pourrait appeler «intérêt» aux frais de service. Mais sous un régime créditiste, la différence essentielle qui existerait serait que les banques ne prêteraient pas un crédit qu'elles pourraient créer elles-mêmes et se l'approprier comme s'il leur appartenait, mais elles l'obtiendraient de la Banque centrale, dépositaire du crédit de la nation.

Une fois le pont terminé, le gouvernement inspecterait les travaux et, s'il le trouvait conforme aux plans et devis, il verserait à l'entrepreneur la somme de 10 millions. Cette somme comprendrait tous les déboursés de l'entrepreneur, plus son profit, ainsi que les frais qu'il avait dû prévoir en présentant sa soumission. D'aucuns objecteront: Le gouvernement est maintenant endetté de 10 millions envers la Banque centrale, puisque c'est elle qui a avancé les crédits pour défrayer la construction du pont. Mais non, il n'y a pas d'endettement. Le pont est une richesse nouvellement créée par la population, non seulement par le travail de ceux qui ont participé à la construction du pont, mais également de tous ceux qui ont permis à l'entrepreneur et aux employés de le construire, en leur fournissant vivres, vêtements et outils.

On ne doit pas endetter un pays pour sa propre production, pas plus que l'on ne demande à un cultivateur de payer le lait qu'il produit sur sa ferme. Si ce pont avait été construit aux États-Unis, on pourrait l'inscrire comme une dette envers les Américains. Mais dans un système conforme aux réalités, une dette nationale est un nonsens et ne peut exister qu'envers les étrangers, quand on a reçu d'eux, en biens réels, en matériaux, en main-d'œuvre, en services, plus que nous leur avons envoyé.

Mais, me demandera-t-on, vous avez mis cette somme de 10 millions en circulation? Allez-vous la recouvrer en prélevant des taxes afin de payer ce pont? Certainement.

• (1640)

Je viens de dire que la population n'a pas à payer la construction du pont, puisque c'est elle qui l'a construit, mais elle doit en payer la «consommation», l'usure, la dépréciation, au fur et à mesure qu'il se détériore et se déprécie, au fur et à mesure qu'il se «consomme».

Comme le disent les créditistes, la production nouvelle doit être financée par des crédits nouveaux, et le retrait de ces crédits doit se faire au rythme de sa consommation, c'est-à-dire au rythme de la disparition de la richesse qui avait été créée et financée.

Revenons-en à la comparaison avec le lait du cultivateur. Ce n'est pas à lui de payer la production, mais à celui qui le consomme.

[M. Rondeau.]

Dans le cas du pont, c'est le public qui doit payer non pas comme producteur, mais bien comme consommateur.

Supposons que le pont a une durée prévue de 50 ans. Il s'agit donc d'une dépréciation annuelle de \$200,000. C'est donc \$200,000 que le public devra retourner à l'office monétaire sous la forme d'une taxe ou d'un droit de péage, pendant une période de 50 ans. A la fin de cette période, que le pont soit totalement usé ou non, les paiements cesseront, car on ne peut pas consommer une chose deux ou trois fois, et l'on ne doit pas faire payer la chose consommée deux ou trois fois, pas plus que le consommateur de lait est obligé de payer deux fois le lait qu'il achète du cultivateur. Il faut un système financier absurde et voleur comme le nôtre pour faire payer deux, trois fois à la population ses aqueducs, ses écoles, ses ponts, ses routes, etc.

Quels seraient les résultats d'une telle politique? Les gouvernements cesseraient d'endetter les citoyens; les dettes du pays, des provinces, des municipalités, des commissions scolaires, deviendraient inexistantes, tandis que les besoins réels pourraient être satisfaits sans que les administrés et les citoyens aient à se demander s'ils peuvent payer, quelles taxes on imposera et s'ils consentiront à ces sacrifices?

Ils n'auraient plus à se poser ces questions et se demanderaient seulement: Cette production est-elle demandée, répond-elle à des besoins et avons-nous les moyens physiques de la réaliser?

Mais comment seraient payés les services publics des gouvernements?

Certains services publics, comme les Postes, par exemple, peuvent parfaitement être payés par les usagers de ce service, de même que les chemins de fer et les autoroutes.

D'autres pourraient être payés par les citoyens en général. Je pense aux routes ordinaires, à la sécurité nationale, aux services administratifs. Tout le monde profite de ces services qui assurent l'ordre et la bonne administration des affaires publiques.

Toutefois, certains services ne bénéficient qu'à une partie des citoyens: un aqueduc, par exemple, un système d'égout, un trottoir. Dans ces cas, les villes, les municipalités qui se dotent de ces services devraient en faire payer l'usure ou la dépréciation à leur population.

En résumé, on peut dire qu'il appartiendra à ceux qui profitent des services d'en supporter les charges pas deux ou trois fois, mais une seule fois.

Monsieur le président, je voudrais également continuer mes explications sur le financement du capital public au moyen d'avances de crédits sans intérêt par la Banque du Canada, en citant les paroles de sir Arthur Bryant, rapportées dans un article intitulé *An Alternative to Socialism* et publié dans *The Illustrated London News* du 31 mai 1969.

Ce texte se passe de commentaires. Je cite:

[Traduction]

Ce qu'on veut, je crois, c'est une distinction totale et catégorique entre les secteurs privé et public de l'économie. Au premier, il faudrait rendre ce qui était sien avant la première application du socialisme au tournant du siècle: l'ancien monopole qui lui permettait de gagner le revenu national sans intervention de l'État dans l'industrie et le commerce. Cela permettrait aux lois de l'offre et de la demande de s'appliquer à nouveau, ce qui aurait l'effet bénéfique de laisser les éléments efficaces devancer les éléments inefficaces et produire plus qu'eux, ce dont le consommateur profiterait dans l'ensemble sous la forme de meilleurs services et de meilleurs prix, mais cela n'obligerait pas l'État à abdiquer son autorité dans ce domaine dans le cas où son action et